



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Création d'un statut à part entière pour les proches aidants.

Question écrite n° 2467

Texte de la question

M. Bertrand Petit alerte M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le statut des aidants familiaux. En accompagnant des personnes de leur entourage, vulnérables ou fragilisés par l'âge ou le handicap, les proches aidants accomplissent au quotidien une mission essentielle. Parce que les aidés comptent sur eux, ils acceptent de prendre de très lourdes responsabilités sans pour autant pouvoir bénéficier d'une formation ou d'un soutien psychologique pour les préparer et les guider. Ils éprouvent par conséquent de nombreuses difficultés. Ils ressentent de la solitude, de l'abandon, s'estiment mal informés sur leur rôle, ne parviennent que très rarement à bien concilier leur vie professionnelle et personnelle ayant pour conséquence un état d'épuisement intense. Paradoxalement, le nombre de proches aidants sera naturellement amené à augmenter à mesure que la population vieillit et qui aspire à rester le plus longtemps possible au domicile. Des droits leur ont été accordés comme le droit au répit, aux congés et à la compensation financière. Aujourd'hui, les attentes des aidants familiaux sont plus fortes et tous réclament une professionnalisation et une reconnaissance sociale de leur métier par le biais de la création d'un véritable statut. Ils demandent notamment la possibilité d'être mieux formés, de disposer de plus de temps pour exercer leur mission, de pouvoir recourir à des solutions de répit plus simplement et d'être soutenus par des psychologues car leur engagement relève véritablement de l'héroïsme pour les aidés. Il lui demande donc si des mesures sont envisagées afin de répondre à l'urgente nécessité d'épauler les proches aidants.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2467

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4850

Question retirée le : 6 décembre 2022 (Fin de mandat)